

Réunion du Conseil Municipal du 23 février 2018.

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Parc d'Anxtot, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Pierre POISSANT, Maire.

Etaient présents : Mrs Poissant, Duval, Delair, Dubos, Eyango-Ekambi
Mmes Boullen, Lefebvre, Talec.

Absents excusés : M Braquehais donne pouvoir à M Duval
M Baptistat donne pouvoir à M Poissant
M Drieu
M Houllebrèque
Mme Brisset

Secrétaire de séance : M. Eyango-Ekambi Michel

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 08 Décembre 2017 :

Le compte-rendu de la réunion en date du 08 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2/ Travaux Electriques 2018 :

- **Eclairage parking de la mairie : (délib 23022018/02)**

Monsieur Le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 concernant la mise en place de l'éclairage au parking de la mairie. Le montant prévisionnel du projet s'élève à 2010.30 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 811.59 €TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 811.59 €TTC,
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

- **Devis**

Monsieur Duval, adjoint au maire a contacté l'entreprise Guéry électricité générale pour plusieurs points :

- Vérification des prises de courant et remplacement des boitiers à la salle polyvalente.
- Remise en état d'un tableau électrique à l'école primaire.
- Fourniture et pose d'un kit sonnette à l'école.
- Alimentation de l'écran et du vidéo projecteur sous prise de courant avec disjoncteur ;
Pose de l'écran à la salle polyvalente.

3/ Contrat Electrique :

Monsieur Poissant fait un point sur l'évolution de la consommation électrique dans les bâtiments communaux. Une baisse sensible de la consommation en kwatt a eu lieu depuis 2014. Il est à noter que la salle polyvalente et les vestiaires du club de football disposent d'un contrat avec l'option EJP ; cette option permet de gérer à la baisse de façon significative la consommation électrique.

Ce point a été fait suite à la proposition du Syndicat Départemental d'Energie 76 (SDE76) d'adhérer à un groupement de commande concernant la fourniture et l'acheminement d'énergie pour les bâtiments communaux, les installations d'éclairage public.

Au vue de la consommation électrique annuelle de la commune avec l'option en EJP, il est décidé de ne pas adhérer au groupement de commande du SDE76. L'option en EJP des contrats souscrits étant plus avantageuse.

4/ Assurances Communales :

Une mise en concurrence a été faite afin de revoir le tarif des différents contrats (communale & véhicule).

La société Groupama a répondu favorablement. Ainsi pour les mêmes garanties souscrites par la société d'assurance actuelle, la cotisation annuelle est la suivante :

Contrat commune

- MAIF : 2716.64 € TTC
- Groupama : 2258.00 € TTC

Contrat véhicule

- AXA : 939.67 € TTC
- Groupama : 482.64 € TTC

Monsieur Le Maire propose également à l'assemblée de souscrire à une assurance auto mission collaborateur qui a pour effet de couvrir les élus et les agents lors de déplacement avec leur véhicule dans le cadre de leur fonction. Cotisation annuelle 419.00 €. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité et décide de souscrire à cette assurance.

5) Entretien de la commune :

Le contrat de travail de Monsieur Bunel Aurélien est arrivé à son terme le 31 janvier 2018.

Le conseil municipal souhaiterait embaucher une personne en CDD à partir du 1^{er} avril 2018. Monsieur Aurélien Bunel ayant donné toute satisfaction lors de son embauche au sein de la commune, le Conseil Municipal décide de le contacter en premier pour lui proposer un contrat de travail dès avril 2018.

6) Personnel Communal : (délib 23022018/01) :

Suite à l'arrêt des temps d'activités périscolaires, Madame Lainé effectue une heure de travail en moins / semaine. Il convient donc de prendre une délibération afin de réduire le temps de travail hebdomadaire de Madame Lainé. Mme Lainé a donné son accord pour la réduction d'une heure de son temps de travail hebdomadaire.

A l'unanimité le conseil municipal décide de diminuer le temps de travail de Madame Lainé. A compter du 1^{er} mars Madame Lainé effectuera 16h/semaine au lieu de 17h semaine.

7) Questions Diverses :

- Subvention 2017-2018 P.A.A.C (délib 23022018/03) : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention à l'association Parc d'Anxtot Athlétic Club pour l'année 2017 d'un montant de 450.00 euros.
- Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le plan pluriannuel de voirie envoyé par la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine mentionne qu'aucun revêtement n'est prévu en 2018.

- Elaboration du PLUi : deux élus sont à désigner par l'assemblée pour représenter la commune dans les groupes de travail qui seront organisés par la Communauté d'Agglomération pour élaborer le PLUi . Les deux élus sont donc M.Poissant et M.Braquehais.
- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé lors du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine.
- La Babillarde 2017 est partie chez l'imprimeur.
- L'entreprise « Menuiserie Artisanale Leroy » va effectuer le remplacement de la fenêtre du grenier. Le montant de la facture s'élève à 529.33 euros TTC.
- La réparation des bancs en chêne de l'église va être faite par l'entreprise « Menuiserie Artisanale Leroy ». Le montant de la facture s'élève à 504.00 € TTC.
- Monsieur Duval, adjoint au maire fait lecture des devis reçus par l'entreprise LE MAITRE Benoit concernant l'entretien des espaces verts :
 - Terrain de football & salle des fêtes : 5940.00 € TTC
 - Désherbage du cimetière : 612.00 € TTC
 - Fauchage chemin de « La Caroline » : 396.00 € TTC

Ces devis sont valables pour l'année 2018. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces devis.

A la vue du montant des devis, une discussion s'engage entre les élus ; ne serait-il pas judicieux financièrement d'investir dans du matériel ou de louer du matériel et laisser l'employé communal tondre autour de la salle polyvalente ?
- Mme Lefebvre Carine informe l'assemblée qu'un Fun Car est organisé le dimanche 1^{er} avril 2018. Le Comité des Fêtes organise un concours de manille le 10 mars 2018 ainsi qu'une soirée dansante qui aura lieu le 28 avril 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Pierre POISSANT	Yves DUVAL	Antoine DELAIR
Matthias DUBOS	Michel EYANGO-EKAMBI	Claire BOULLEN
Carine LEFEBVRE	Elisabeth TALEC	-----

